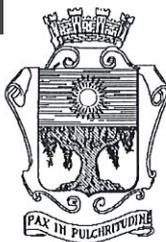


AR PREFECTURE

006-210600110-20180911-DM201848-DE  
Reçu le 11/09/2018



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2018/ *48*

DATE D’AFFICHAGE : **11 SEP. 2018**

OBJET : FETES DE FIN D’ANNEE – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE - LIVRAISON, LOCATION ET INSTALLATION D’UNE PATINOIRE SYNTHETIQUE DE 150 M<sup>2</sup>

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
VU le budget primitif,  
VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été lancé une consultation à procédure adaptée portant sur la livraison, la location et l'installation d'une patinoire synthétique de 150 m<sup>2</sup> lors des fêtes de Noël.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec la société AZUR-ICE, sise 33, chemin du Serre à SAINT-BLAISE (06670), d'un marché public de service portant sur la livraison, la location et l'installation d'une patinoire synthétique de 150 m<sup>2</sup> lors des fêtes de Noël.

Article 2 : Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 15093 € H.T.

Article 3 : La durée du marché est de un an renouvelable deux fois par reconduction tacite à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **11 SEP. 2018**

Le Maire,  
Roger ROUX

